

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,

Vu le déménagement de Madame MARQUET Laurence au n° 27 rue du Docteur Broncquart,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les 2 places de parking en face du n° 27 rue Docteur Broncquart du **Vendredi 21 Novembre 2025 à 16h00 au Dimanche 23 Novembre 2025 à 12h00**.

Article 2 : La pose de barrières sera réalisée par les Services Techniques.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame MARQUET Laurence,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 17 Novembre 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le 17 NOV. 2025